



## > Etape 2 : envoyez votre demande

Envoyez par la poste la demande signée, accompagnée d'une photocopie des extraits de compte indiquant les frais de transfert à :  
Keytrade Bank, Back-office Titres - REFUND, Boulevard du Souverain, 100, 1170 Bruxelles

Vous pouvez également envoyer un scan (lisible) de la demande signée et des extraits de compte via e-mail à [stock.transfers@keytradebank.com](mailto:stock.transfers@keytradebank.com). Indiquez « Refund » en objet de votre e-mail ainsi que le numéro de votre compte-titres.

Et ensuite ?

Dès que nous recevons le document signé avec les annexes, nous démarrons le traitement de votre demande. Vous recevrez le remboursement des frais de transfert qui satisfont aux conditions dans les 15 jours ouvrables sur votre compte-titres.

## > Conditions de remboursement des frais de transfert

Envoyez-nous un aperçu de vos frais de transfert dans les 6 mois suivant le début du transfert de titres vers votre compte auprès de Keytrade Bank. Utilisez à cet effet le document « Transfert de titres - Justificatif de frais » et joignez-y une photocopie des extraits de compte indiquant les frais de transfert.

1. Les frais de transfert entrent en ligne de compte pour un remboursement si :

- vous pouvez acheter le titre en ligne par le biais du site internet de Keytrade Bank et
- si la valeur de la ligne transférée est d'au minimum 500 € (ou l'équivalent de 500 € si le titre est coté dans une autre devise).

Les transferts de titres qui ne peuvent pas être achetés en ligne auprès de Keytrade Bank (par ex. s'ils sont uniquement vendus en ligne ou négociés par téléphone), ou dont la ligne transférée vaut moins de 500 € (ou son équivalent dans une autre devise), n'entrent pas en ligne de compte pour une restitution des frais de transfert.

Vous voulez d'abord savoir quels titres de votre portefeuille entrent en ligne de compte pour un remboursement des frais de transfert ?

Prenez contact avec notre service commercial au numéro + 32 (0) 2 679 90 00 ou par e-mail via [info@keytradebank.com](mailto:info@keytradebank.com).

2. Le remboursement maximal des frais de transfert est de 2 500 € par 12 mois par domicile légal. Ce remboursement est crédité sur votre compte-titres auprès de Keytrade Bank. Vous réalisez plusieurs transferts sur 12 mois ? Alors la limite de 2 500 € vaut pour l'ensemble des transferts réalisés.

Keytrade Bank se réserve le droit de mettre un terme aux conditions ou de les modifier.